

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE SAVERNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 29 septembre 2022

Délibération n° 2022-76

**Président** : Dominique MULLER

**Nombre de Conseillers Communautaires en exercice au jour de la séance** : 63

**Présents** : 49, 48 à partir du point 81

**Pouvoirs** : 10

**Absents** : 4, 5 à partir du point 81

**Date de convocation du Conseil Communautaire** : 23 septembre 2022

**Secrétaire de Séance élu** : M. François WILLEM

\* \* \* \* \*

**FINANCES**

**FINANCEMENT DES PROJETS D'INVESTISSEMENT.**

Rapporteur : Denis HITTINGER, Vice-Président.

Lors de la Commission communautaire permanente « Finances-Ressources Humaines » du 5 juillet 2022, un état des finances budgétaires a été transmis aux élus avec une vue d'ensemble en dépenses et en recettes ; ainsi que l'état de l'endettement de la Communauté de Communes.

M. HITTINGER présente à l'assemblée le Programme Pluriannuel des Investissements qui a été établi et qui court jusqu'en 2027.

Au vu des investissements déjà démarrés et ceux à prévoir dans les prochaines années, il est nécessaire de recourir à un emprunt de 3 millions d'euros.

Après consultation faite auprès de la Caisse d'Epargne, du Crédit Mutuel, de la Banque des territoires, du Crédit Agricole et validation du Bureau du 22 septembre 2022, le choix s'est porté sur l'offre suivante :

Banque : Crédit Agricole

Montant : 3 000 000 euros

Taux : 1,92 %

Durée : 10 ans

Le Conseil est invité à valider la proposition de financement ci-dessus et à autoriser le Président à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

## DELIBERATION

**Le Conseil Communautaire,**

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

**Décide à 57 voix pour dont 9 par procuration,  
moins 2 abstentions**

**(Mme Nadine SCHNITZLER et M. Médéric HAEMMERLIN par procuration)**

- a) de valider la proposition de financement aux caractéristiques indiqués ci-dessus,
- b) d'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Ont signé au registre les Membres présents,  
pour extrait certifié conforme,**

**Saverne, le 03 octobre 2022**



**Le Président**

**Dominique MULLER**